

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

Présents : Laurent FORGET, Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Patricia CHAMPION, Philippe COURTOIS, et Aurore AUDOU.

Absents excusés :

Marie BASUYAU donne pouvoir à Eliane JUY
David LENOBLE donne pouvoir à Daniel FELIX
Frédérique CONRAUX donne pouvoir à Guy POTERLOT
Bruno DIDIER et Olivier PATE.

Secrétaire de séance : Madame Livia LUBIN assistée de Madame Cathy PASQUIER.

Convocation du 13 juin 2016.

La séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire de la Commune.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU :

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 Mai 2016 est adopté à l'**unanimité**.

CREATION D'UN EMPLOI ET RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- que pour les besoins du Service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer l'emploi non permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,
- qu'il est nécessaire, pour les besoins du Service, de recruter un Agent non titulaire,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de créer l'emploi non permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, de 6,30/35^{ème} pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016 (pour un accroissement temporaire d'activité, durée maximale de 12 mois, sur une même période de 18 mois consécutifs),
- dégage les crédits correspondants,
- décide de recruter à compter du 1^{er} septembre 2016 un Agent non titulaire par contrat à durée déterminée sur l'emploi créé.

LISTE ANNUELLE DES JURES

La Préfecture demande la désignation de 3 personnes pour établir la liste annuelle des jurés.

Monsieur Guy POTERLOT, doyen du Conseil Municipal, choisit au hasard la page 19 et Madame Aurore AUDOU, benjamine du Conseil Municipal, choisit au hasard le numéro 314.

Le premier juré est donc Monsieur Alexandre GILLET, né le 11 novembre 1992, et demeurant 33 rue des Carrières à Saint-Laurent.

Monsieur Guy POTERLOT choisit ensuite la page 37 et Madame Aurore AUDOU choisit le numéro 646.

Le deuxième juré est donc Monsieur Laurent RICHARD, née le 24 mars 1968, demeurant 17 rue des Carrières à Saint-Laurent.

Monsieur Guy POTERLOT choisit enfin la page 33 et Madame Aurore AUDOU choisit le numéro 575.
Le troisième juré est donc Madame Sophie PATRAS épouse COTTEL, née le 5 novembre 1970, demeurant 15 lotissement La Fontinette à Saint-Laurent.

ACHAT TABLETTES LOGICOM

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir une tablette LOGICOM aux 10 élèves entrant en 6^{ème} à la rentrée 2016-2017.

Il présente le devis de l'entreprise INFORMATIQ' DISCOUNT d'un montant de 683,75 € HT, soit 820,50 € TTC.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Accepte ce devis d'un montant de 820,50 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT ST MEMI

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les lampes à vapeur de mercure actuellement installées au lotissement Saint-Mémi sont amenées à disparaître.

Il propose deux devis pour le remplacement de l'éclairage public à ce lotissement :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
BOUYGUES Energies et Services	6 400,00 €	7 680,00 €
SPIE	6 425,00 €	7 710,00 €

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise SPIE d'un montant de 7 710,00 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour pouvoir régulariser les intérêts du prêt 58499101000 du Crédit Agricole déjà réglés par la trésorerie.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Vote la décision modificative suivante :

Article 66111 (dépense) → + 50 €

Article 678 (dépense) → - 50 €

TRANSFERT A ARDENNE METROPOLE DE LA COMPETENCE RELATIVE AU FINANCEMENT DU SDIS

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-1-1, L. 1424-35, L. 5211-5 et L. 5211-17 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières/Sedan n° CC20160426-60 du 26 avril 2016 ;

A l'unanimité,

Décide :

Art. 1^{er}. – Le Conseil Municipal se prononce en faveur du transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence relative à la contribution au financement des services départementaux d'incendie et de secours prévue à l'article L. 1424-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Art. 2. – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Cette dernière peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au préfet.

COURRIERS DIVERS

Monsieur Daniel FELIX fait part au Conseil Municipal des propositions d'Ardenne Métropole – Communauté d'Agglomération concernant la répartition du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Au prochain Conseil de Communauté, il sera proposé aux communes membres de choisir le mode de répartition entre la méthode dérogatoire libre et la méthode dite « de droit commun ». La commune de Saint-Laurent fera le choix du mode libre car celui-ci permet une ressource plus importante 36 015 € contre 29677 €.

Le Conseil Municipal est favorable à cette répartition.

Monsieur le Maire a reçu un courrier du Conseil Départemental des Ardennes qui propose à la commune d'abonder financièrement le Fonds de Solidarité pour le Logement et le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté. Après discussion, le Conseil Municipal précise qu'il ne souhaite pas abonder ces fonds.

Cécilia et Romain FELIX remercient le Conseil Municipal pour les délicates attentions lors de leur mariage le 21 mai 2016.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est renseigné auprès de la gendarmerie concernant l'organisme « Voisins Vigilants ».

Il demande à Madame Livia LUBIN de faire un flash info pour préciser aux administrés le projet que la commune souhaite mettre en place.

Madame Eliane JUY fait part aux élus :

- qu'elle a assisté au Conseil d'Ecole. A la rentrée de septembre 2016, l'école devrait accueillir environ 95 élèves,
- que la fête de l'école aura lieu le samedi 25 juin 2016,
- qu'un parent d'élève souhaite créer une association « Jeux de société ».

Monsieur le Maire précise que la fête patronale de Saint-Laurent a été une réussite malgré le mauvais temps.

Madame Livia LUBIN informe le Conseil Municipal que le voyage du Sénat est reporté au mois de septembre 2016.

Madame Patricia CHAMPION explique au Conseil Municipal que lors de la réunion du Comité de pilotage du PEDT, les parents d'élèves ont dit qu'ils étaient satisfaits concernant la gratuité et la qualité des NAP à Saint-Laurent.

Séance levée à 20h00.